

Au chevet de 1 000 kilomètres de berges

Le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vézère (SIAV) regroupe 42 communes. Avec 6 personnes à temps plein, le syndicat fonctionne en régie - c'est le seul du département - et intervient pour des travaux de nettoyage, d'aménagement des berges et de mise en valeur de la vallée de la Vézère.

La gestion et la protection des cours d'eau induit aussi des interventions en milieu urbain. C'est ainsi que le SIAV est appelé à entretenir les berges et le lit de la Corrèze dans la traversée de Brive. Sur les rives de la rivière, à proximité du parc de la Guierle, Mathias Roux, technicien du SIAV, explique les bienfaits de la «scarification de l'atterrissement». Définition d'atterrissement : dépôt de matériaux dans le lit de la rivière. «Sur cette portion du cours d'eau, de la végétation poussait sur les atterrissements : des peupliers noirs, des acacias... Notre action a consisté à dégager ces arbres et à scarifier, c'est-à-dire bouger, labourer l'atterrissement dans le but d'éviter les érosions en aval et sur les côtés. Cela participe même en partie à l'atténuation du risque d'inondation».

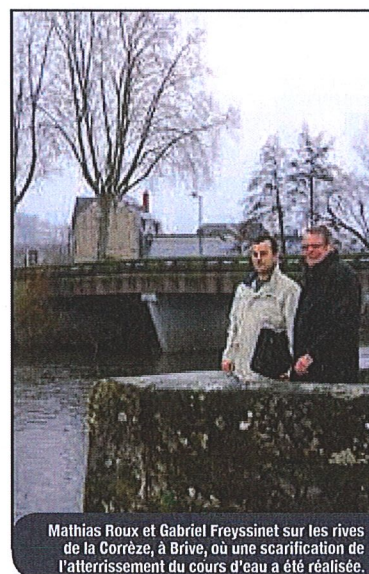
De Malemort à la zone de Cana, ce sont 7 atterrissements qui ont fait l'objet de ce type de travaux. «Désormais, il faut veiller à l'entretien, indique Mathias Roux. Nous faisons en sorte de faire le suivi des 7 sites sur une période de deux ans».

Restauration au long du Maumont-Blanc

Toujours dans le domaine de l'entretien des berges, les techniciens du Syndicat sont appelés à mener d'importants chantiers de restauration des rives. Une bonne partie de l'hiver, les deux agents du syndicat ont réalisé une grosse opération sur une portion de 12 kilomètres du Maumont-Blanc, à Saint-Pardoux-l'Ortigier. En élaguant et en coupant quantité d'arbres morts, malades ou constituant des obstacles à la circulation des poissons et des sédiments, l'objectif est de rendre son équilibre au cours d'eau afin qu'il retrouve sa configuration la plus naturelle.

70 km pour les kayaks

Le syndicat gère également des aménagements qui concernent le tourisme et les loisirs. C'est ainsi qu'en 2005, 4 passes à canoë ont été réalisées sur la Vézère, entre Peyrissac et Cublac. «Cela a été un chantier difficile à mener, avec des seuils appartenant à des propriétaires privés, mais un chantier nécessaire», selon Gabriel Freyssinet, président du SIAV. Les passes à



Mathias Roux et Gabriel Freyssinet sur les rives de la Corrèze, à Brive, où une scarification de l'atterrissement du cours d'eau a été réalisée.

canoë sont conçues pour éviter aux embarcations le passage de chutes : ces passes détournent les bateaux tout en les ralentissant.

Hormis les trois barrages situés sur le parcours, ces aménagements permettent aux kayakistes de bénéficier de 70 kilomètres de navigation en continu. En marge de ces réalisations, une dizaine de haltes nautiques ont été créées, permettant de débarquer et de rembarquer pour des pauses de durée variable, les haltes étant équipées d'une aire d'accueil et de tables. «Ce projet est unique en France sur une telle longueur», précise Gabriel Freyssinet. Cela nous a valu la Pagaie d'or décernée par la Fédération française de canoë-kayak».

■ Le SIAV en chiffres

Créé en 1969, avec 7 communes adhérentes, le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vézère intervient désormais sur 42 communes, réparties sur 883 km², un territoire qui concerne près de 115 000 habitants. Près de 1 000 kilomètres de berges sont traités.



Les techniciens du SIAV s'attaquent régulièrement à d'importants chantiers de restauration des berges.